



Assurance « voyage »

Cette assurance couvre les bénévoles séjournant à l'étranger et les bénévoles étrangers participant à un chantier en France, pour une durée inférieure à 30 jours. Elle couvre notamment le rapatriement ou le retour prématuré, les soins médicaux urgents et imprévisibles de l'assuré blessé ou malade.

Montant indexés selon l'indice de la construction FFB (valeur 03/2016 : 929,50)

GARANTIE ASSISTANCE VOYAGES		
Désignation des garanties	Montant des garanties	Montant des franchises
ASSISTANCE VOYAGES EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE		
Frais de transport	Frais réels	Néant
Soins médicaux à l'étranger y compris envoi de médicaments et soins dentaires	30.000 EUR	Néant
Prolongation de séjour avant rapatriement :		
• Frais d'hôtel	80 EUR / nuit maximum 10 nuits	Néant
• Frais de retour	Frais réels	Néant
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels	Néant
Retour prématuré	Frais réels	Néant
Transport et rapatriement du corps	Frais réels	Néant
Frais de remplacement d'un collaborateur décédé	Frais réels	Néant
Retour des autres personnes	Frais réels	Néant
Transport d'un membre de la famille	Frais réels	Néant
• Frais d'hôtel	80 EUR / nuit maximum 10 nuits	Néant
Caution pénale	15.000 EUR	Néant
Assistance juridique à l'étranger	Remboursement de frais d'avocat à concurrence de 1.500 EUR	Néant
Avance de fonds à l'étranger	500 EUR	Néant
Aide en cas de perte de documents	Garanti	Néant
Aide en cas d'annulation ou retard d'avion	Garanti	Néant
Transmission de message urgent	Garanti	Néant
OPTION SOINS MEDICAUX AUX USA - CANADA - JAPON		
Frais de soin y compris envoi de médicaments	76.500 EUR	Néant
• Dont soins dentaires	500 EUR	Néant